





Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1



Grand-Couronne, le 13 décembre 2019



Monsieur le Président,

Le Groupe finlandais UPM a récemment annoncé sa décision de vendre la papeterie de Chapelle Darblay située à Grand-Couronne. Dans son communiqué de presse, UPM précise qu'« en l'absence d'offre sérieuse d'ici mi-janvier 2020, une procédure d'information-consultation des représentants du personnel concernant une éventuelle fermeture du site serait engagée ; étant précisé que la recherche de repreneurs se poursuivrait durant cette procédure. Ce processus devrait être finalisé au plus tard à la fin du 2ème trimestre 2020 ».

L'arrêt du site aurait des conséquences sociales graves pour l'ensemble des salariés de la papeterie ainsi que pour les sociétés sous contrats et les différents fournisseurs. En plus des 236 emplois directs menacés, et des 800 emplois indirects, une telle fermeture handicaperait la France et la région normande dans un secteur stratégique, autant qu'elle marquerait une nouvelle étape de désindustrialisation dans un territoire déjà sinistré.

Avec ces 400 000 tonnes de papiers recyclés traitées sur le site, l'usine de Chapelle Darblay représente un atout considérable pour faire face au défi du développement durable. Une fermeture de l'usine serait synonyme d'une perte de 25% des débouchés du papier recyclé en France, ce qui déstabiliserait durablement la filière du recyclage français, en plus de mettre fin à l'une des expériences françaises les plus abouties en matière d'économie circulaire. Bénéficiant d'un raccordement unique aux infrastructures de transport de la zone industrielle rouennaise (routières, fluviales et ferroviaires), l'usine est moderne et bien équipée, dotée d'une chaudière à bois à cogénération permettant une production écologique d'énergie. Il s'agit d'un outil industriel en phase avec les enjeux contemporains de développement durable qu'il importe au plus haut point de sauvegarder et d'accompagner vers une diversification.

Alors que le secteur du papier graphique en France est durement impacté par l'essor du numérique, d'autres secteurs de la filière, notamment ceux des papiers d'emballages, sont en plein essor, tirés par une croissance importante des besoins. Il est aujourd'hui possible de réorienter la production du site vers le marché du papier d'emballage de qualité (papier « blanc » notamment), ainsi que vers la production de la pâte à papier marchande. Or, malgré un potentiel unique, l'usine peine aujourd'hui, du fait de stratégies du groupe UPM, à trouver un repreneur sérieux.

Devant ce potentiel et les conséquences désastreuses d'une fermeture, les représentants du personnel ont obtenu de la Préfecture de la Région Normandie la création du comité de filière Papiers Cartons Chapelle Darblay. Cette commission industrielle aura pour objectif de rassembler toutes les parties prenantes du dossier afin de valoriser au mieux le potentiel du site et de faire émerger de nouveaux projets pouvant attirer de nouveaux repreneurs dans le cadre d'un plan d'investissement important à même de relancer et de diversifier la production de l'usine de manière durable.

En parallèle, est aussi évoqué un projet de création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) regroupant une large part des acteurs liés à l'activité du site : entreprises de recyclage, éditeurs de presse, fournisseurs de papiers recyclés, collectivités locales concernées, établissements publics, personnels, etc. Le rapport d'expert sur la faisabilité d'une telle création, commandé par les syndicats, doit être remis dans les prochains jours.

Une telle création permettrait, dans le cas où un repreneur sérieux ne serait pas trouvé, de préserver l'avenir de la papeterie de Chapelle Darblay et l'ensemble des emplois qui en dépendent.

Il nous semble que la région de Normandie a, dans ce dossier, un rôle fondamental à jouer. Pour cette raison, nous sollicitons par la présente un entretien avec vous afin d'évoquer plus avant la place que pourrait prendre la Région Normandie dans la participation à cette commission industrielle, et, le cas échéant, dans une potentielle SCIC.

Confiants dans l'intérêt que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

PATRICE DUPRAY

Maire de Grand-Couronne

HUBERT WULFRANC Député de Seine-Maritime

CÉLINE BRULIN

alice Ju

Sénatrice de Seine-Maritime Conseillère régionale de Normandie JOACHIM MOYSE

Maire de Saint-Etienne du Rouvray Conseiller régional de Normandie

Mayer